



## **CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU**

**Société coopérative à capital et personnel variables**  
**Siège social : 18, rue Salvador Allende - 86008 POITIERS**  
**Siret 399 780 097 00016 - APE 6419 Z**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs**

**d'investissement, devant être autorisé**

**par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires**

**du 28 mars 2008.**

### **I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur (7 mars 2008)**

6 046 CCI, représentant 0,46 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,09 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

### **II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

### **III – Objectifs du programme**

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d’être rachetés, ainsi que prix maximum d’achat**

##### 1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 4 % de l’ensemble des certificats coopératifs d’investissement composant son capital, soit 52 831 certificats coopératifs d’investissement.

##### 2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d’investissement cotés sur l’Eurolist d’Euronext Paris (compartiment C)

Libellé : CCI du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Code ISIN : FR 0000045304

##### 3 – Prix maximal d’achat

L’acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l’assemblée, soit 150 € par CCI.

#### **V – Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l’Assemblée Générale ordinaire du 28 mars 2008, soit jusqu’au 28 septembre 2009.

#### **VI – Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme**

##### **Déclaration par l’émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 31 mars 2007 au 7 mars 2008**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 7 mars 2008 : 0,46 % du nombre de CCI et 0,09 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d’actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2007 : 3 584 CCI détenus au travers du contrat de liquidité.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 7 mars 2008: 6 046 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 7 mars 2008 : 514 014,23 €

Valeur de marché du portefeuille au 7 mars 2008 : 417 174,00 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l’achat	Positions ouvertes à la vente
Période allant du 31 mars 2007 au 7 mars 2008				
<b>Nombre de titres</b>	6 554	4 092	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	6 554	4 092		
<b>Cours moyen de la transaction</b>	86,35 €	96,75 €		
<b>Montants (en €)</b>	565 929,27	395 920,35		